Initiative Abeilles



Initiative populaire fédérale

« Pour la préservation de la pollinisation des plantes cultivées et sauvages par les insectes (initiative abeilles) »

Campagne de collecte de signatures de la Société romande d'apiculture

Initiative abeilles et pollinisateurs:

apisuisse, BienenSchweiz, FTA et SAR

Objectif de l'initiative

- **Assurer la pollinisation en Suisse à long terme**

- **Début de la collecte des signatures**:
 - 19 mai 2026, journée mondiale des abeilles
 - Délai: 18 mois; 18 novembre 2027

www.initiative-abeilles.ch

abeilles.ch/initiative-abeilles/



- **Nous avons besoin de vous :**
 - pour relayer l'information dans les sections et fédérations
 - collecter des signatures dès le 20 mai
 - 5 signatures/apiculteur·trice = 100'000 signatures

Quels sont les principaux pollinisateurs en Suisse ?

- Abeilles mellifères
 - ca 200’000 colonies de 30’000 à 80’000 individus
 - Ne pourraient survivre sans les soins des apiculteurs·trices
 - grande force de frappe en raison du nombre et des distances
- Abeilles sauvages
 - ca 600 espèces
- Autres insectes

« Concurrence » abeilles mellifères vs abeilles sauvages?

„Konkurrenz“ – Honigbienen vs. Wildbienen?

- **Faux procès**
- **Les deux faces d’une même pièce !**



- **Scheinprozess**
- **Die zwei Seiten derselben Medaille!**

Valeur de la pollinisation en Suisse

Valeur pour l'agriculture → 479 millions par an (sous-estimée)

- >10% des paiements directs à l'agriculture
- 80% des fruits et légumes, colza et tournesol

Risques découlant du manque de pollinisateurs pour la Suisse:

Pertes conséquentes pour les producteurs

Menaces sur la pollinisation

Insectes: réduction de ¾ de la biomasse en Europe

>600 espèces d'abeilles sauvages en Suisse

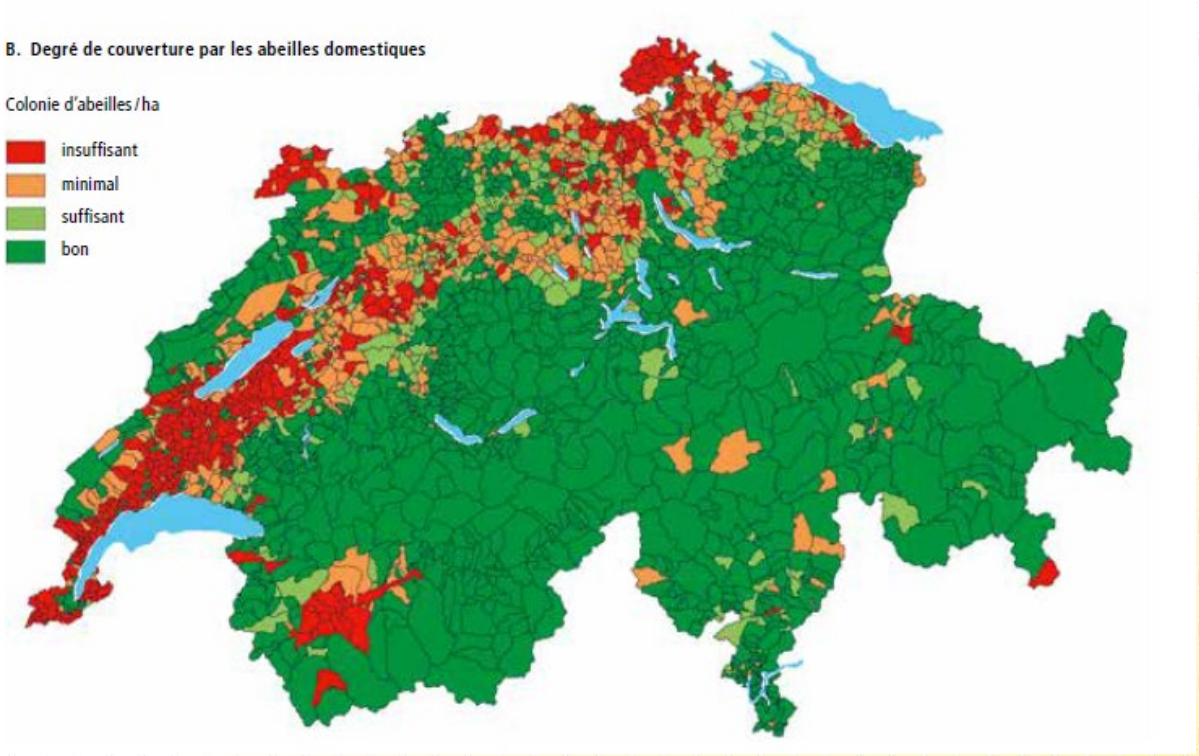
- 10% sont déjà éteintes
- ca la moitié sont menacées

Abeilles mellifères

- Varroa : 30-40% de mortalité par année
 - ➢ Tue une colonie en moins de 18 mois
- Frelon à pattes jaunes : pires situations10-20 nids/km
 4-5 colonies /km2 d'abeilles mellifères
- Tropilaelaps: aux portes de l'Europe
 - ➢ Tue une colonie en moins de 4 mois
- Autres frelons, petit coléoptère au sud de l'Italie



Situation en Suisse



Sutter et al. 2017
Agroscope

Fruit correctement pollinisé



Fruit insuffisamment pollinisé

p



c



Voici à quoi pourraient ressembler les étals de nos supermarchés

Qui est porteur du projet ?

Organisations et Associations de la Société civile à but non lucratif

- Apisuisse :BienenSchweiz, SAR, FTA
- Future 3
- Amis de la Nature



Communiqué de presse

Lancement de l'« initiative abeilles »

Pourquoi inscrire le principe du soutien aux pollinisateurs dans la Constitution ?

- Pétitions
- Nombreuses interventions parlementaires
- Plan d’action Biodiversité
- De bonnes mesures mais pas de moyens suffisants

Demande, offre et valeur de la pollinisation par les insectes dans l'agriculture suisse

Louis Sutter[1], Felix Herzog[1], Vincent Dietemann[2], Jean-Daniel Charrière[2] et Matthias Albrecht[1]
[1]Agroscope, 8046 Zurich, Suisse
[2]Agroscope, 3003 Berne, Suisse

Sources

Recherche Agronomique Suisse 8 (9): 332–339, 2017

Exposé des motifs relatif à l'initiative « Pour assurer la pollinisation par les insectes des plantes cultivées et sauvages (initiative abeilles) » (12 pp.)

Prof. emeritus Anne-Christine Favre; Lausanne, 24.04.2026.

Comment soutenir la campagne et la collecte de signatures



- commander des listes à remplir
- organiser un stand sur un marché
- faire un don
- s’annoncer comme organisation de soutien

« les occasions naturelles de récolter »

« je n'ai pas trop le temps »…

L'idée est d'en faire un **réflexe** plutôt qu'une activité à part :

- à la vente de miel, au marché, à la ferme : une feuille posée à côté de la caisse
- lors d'une intervention sur un nid de frelons asiatiques
- à une visite au rucher, une porte ouverte, un cours pour débutants
- dans le voisinage, la famille, chez les collègues
- aux assemblées et rencontres de section, probablement le geste le plus rentable

- **Avoir toujours des feuilles avec soi !!!**

« les règles de base»

Leur non-respect invalide les signatures, et c'est l'erreur la plus fréquente

1) une seule commune politique par feuille
2) chaque signataire remplit lui-même nom, prénom, date de naissance, adresse et signature, de sa propre main
3) Pas de guillemets
4) Seuls le NPA, la commune et le canton peuvent être inscrits par la personne qui récolte
5) envoi régulier à la case postale 667, 9430 St. Margrethen, sans attendre que la feuille soit pleine

Conseils pour la collecte de signatures

1) Commencez par votre entourage

Si chaque membre des associations d'apiculture récolte 5 à 10 signatures, l'initiative aboutira !

C'est particulièrement aisé parmi votre famille et vos ami·es :

Emportez toujours des cartes de signature vierges avec vous. Ainsi, vous êtes prêt·e à tout moment ! Chez des ami·es, au club de sport, en faisant les courses ou en déplacement : une signature est demandée et obtenue en un clin d'œil.

Mieux encore : donnez quelques cartes à vos proches, ami·es et connaissances afin que ces personnes puissent elles-mêmes récolter des signatures.

*Vous pouvez commander **des cartes de signature** supplémentaires ici* https://www.initiative-abeilles.ch/partner-sammeln?partner=apiculteur

*Vous pouvez télécharger et imprimer **les feuilles de signature** Link*

Où: www.abeilles.ch/initiative-abeilles

2) Utilisez vos produits apicoles comme ambassadeurs

Remettez une **carte de signature** à votre clientèle avec **chaque pot de miel.** Demandez aux personnes de signer la carte et de la poster dans la boîte aux lettres la plus proche.

Si votre clientèle souhaite récolter davantage de signatures, remettez-leur d'autres cartes. Le message de l'initiative abeilles se diffusera grâce à vos produits et nous recueillerons facilement des signatures !

Vous trouverez des informations et des arguments : *www.initiative-abeilles.ch*

Important : éléments à respecter pour qu'une signature soit valable !

3) Une seule commune politique par feuille de signatures

Seules les personnes appartenant à la **même commune politique** peuvent signer sur une même feuille de signatures. Cela signifie que des personnes issues de communes différentes ne peuvent pas signer sur la même feuille. En cas de doute, utilisez une nouvelle feuille de signatures pour chaque nouveau code postal. Ainsi, tout se passera bien !

4) À compléter soi-même à la main

ATTENTION : chaque inscription doit être faite à la main par la personne qui signe !
✕ Le nom/prénom, ✕ la date de naissance, ✕ l'adresse et ✕ la signature doivent être inscrits par chaque personne elle-même. Sinon, les signatures ne sont pas valables !
Exception : le code postal, la commune et le canton peuvent être inscrits par la personne qui récolte les signatures.



5) Pour finir :

Renvoyez rapidement la carte ou feuille de signatures !

Adresse:

Initiative abeilles
Case postale 667
9430 St. Margrethen

Le texte de l'initiative abeilles

Initiative populaire fédérale « Pour la préservation de la pollinisation des plantes cultivées et sauvages par les insectes (initiative abeilles) »

La Constitution (1) et modifiée comme suit :

Art. 78a Pollinisation

[1] La Confédération et les cantons reconnaissent le rôle indispensable que joue la pollinisation dans la conservation des ressources naturelles. Dans les limites de leurs compétences respectives, ils veillent à la préservation de la pollinisation des plantes cultivées et des plantes sauvages par les insectes. Ils mobilisent les ressources nécessaires à la réalisation de cet objectif.

[2] La Confédération légifère pour promouvoir la diversité des abeilles et autres insectes pollinisateurs indigènes ainsi que leurs effectifs, notamment au moyen de mesures qui garantissent leur conservation dans un état favorable. Cette promotion doit être en adéquation avec l'importance économique et sociétale de la pollinisation.

[3] La Confédération soutient les efforts des cantons, des communes et des milieux économiques. Ces efforts doivent notamment viser la création de mesures incitatives pour mettre à disposition des milieux proches de l'état naturel, les entretenir et améliorer leur qualité.

Art. 197, ch. 17 (2)

17. Disposition transitoire ad art. 78a (Pollinisation)

L'Assemblée fédérale édicte les dispositions d'exécution de l'art. 78a quatre ans au plus tard après l'acceptation dudit article par le peuple et les cantons. Si les dispositions d'exécution n'entrent pas en vigueur dans ce délai, le Conseil fédéral les édicte sous la forme d'une ordonnance. L'ordonnance a effet jusqu'à l'entrée en vigueur des dispositions édictées par l'Assemblée fédérale.

(1) RS 101

(2) Le numéro définitif de la présente disposition transitoire sera fixé par la Chancellerie fédérale après le scrutin.

- «que fait chacun.e en sortant d'ici ce soir »
 - je commande mon matériel ce soir,
 - je relaie dans ma section,
 - je fixe une date de récolte.
 - tour de table où chacune annonce ce qu'elle va faire est tout à fait réalisable, et c'est exactement comme cela qu'on crée des relais.